

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021

Le rôle du SMRA68 est d'expertiser la filière de retour au sol des produits résiduels urbains et industriels et de mettre tout en œuvre pour pérenniser cette filière dans le respect des exigences réglementaires, d'une part, et socio-environnementales locales, d'autre part. Le SMRA68 assure donc une mission de services qui repose essentiellement sur les compétences des agents, leur réactivité et la capacité à communiquer entre eux, mais aussi avec l'ensemble des acteurs de la filière.

C'est pourquoi ces postes constituent les principales dépenses du SMRA68.

En effet, en 2021, le poste de dépenses majoritaire reste la masse salariale et les dépenses associées qui, bien qu'ayant été réduites progressivement de 1.8 ETP par rapport à l'exercice 2018 suite à la chute des aides de l'Agence de l'eau, représentent toujours de l'ordre de 80 % des dépenses de fonctionnement. A noter que pour 0.8 ETP cela concerne une disponibilité pour convenances personnelles. Le SMRA68 s'est adapté et a gagné en efficacité. Dans ce cadre, aucun recrutement n'est prévu, sauf cas de départ supplémentaire pour permettre la continuité de service.

Le second poste de dépenses porte sur l'informatique et la téléphonie qui arrivent maintenant en fin de course au niveau technologie. L'ensemble du système doit être repensé, pour davantage de sécurité et de souplesse, notamment dans le cadre de la mise en place du télétravail. Une réflexion globale sera engagée très prochainement. A noter toutefois que le SMRA68 est lié à la société IG Tools, par contrat cadre jusqu'au 7 septembre 2021, pour le développement et la maintenance du progiciel métier ERA qui permet d'assurer les missions prioritaires d'expertise et d'archivage des données de traçabilité depuis l'unité de production jusqu'à la parcelle agricole. A l'issue de cette échéance, un contrat de maintenance annuel, de l'ordre de 4 000 € HT, sera reconduit. Les éventuelles évolutions souhaitées pour l'amélioration de l'outil feront l'objet de devis spécifiques, l'objectif étant d'optimiser son utilisation.

Les autres charges à caractère général sont toujours budgétées à un niveau plancher. Aucune étude d'intérêt collectif n'est programmée au cours des prochains mois. Le SMRA68 doit, en effet, recouvrer une disponibilité de travail en jours homme afin d'être en mesure d'en assurer la mise en place et le suivi.

Quant aux recettes réelles, elles semblent se stabiliser autour de 390 000 € annuels, ce qui est conséquent. Elles sont assurées à près de 70 % par les adhérents, département et collectivités. La substitution de la Collectivité européenne d'Alsace aux deux départements alsaciens, à compter du 1^{er} janvier 2021, ne devrait *a priori* pas modifier la situation, au moins les premières années.

Concernant les recettes d'investissement, elles reposent classiquement sur le FCTVA et les amortissements des exercices antérieurs. A noter que l'amortissement de la subvention d'investissement, accordée par l'Agence de l'eau en 2018 pour le développement du progiciel métier « ERA », vient réduire partiellement le montant des amortissements annuels, et ce encore pour les 2 prochaines années.

Par ailleurs, à ce jour, le Syndicat Mixte n'a aucun emprunt et n'a recours à aucune ligne de crédit de trésorerie.

Le Président demande aux membres de l'Assemblée de prendre acte de ces éléments et leur propose d'ouvrir le débat sur ces bases.